

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 12 (1883)
Heft: 5

Artikel: De la politesse élémentaire : à enseigner aux enfants [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040178>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

encore nuisible à l'entendement ? De quelque côté que l'on se tourne, l'on va se heurter à des difficultés insurmontables, à moins d'admettre le rapport de dépendance et d'origine qui rattache les idées aux sensations. On comprend alors que les sensations n'existant point, l'entendement se trouve dans l'impossibilité de produire des idées, parce qu'il n'a à sa portée aucun modèle d'après lequel son activité puisse s'exercer.

Un autre fait qui se produit assez fréquemment confirme la doctrine de l'origine expérimentale des idées. Les personnes qui naissent privées d'un sens, ne parviennent jamais à recevoir l'idée proprement dite des choses qui rentrent dans l'objet spécial de ce sens. Parlez de lumière, de couleurs à un aveugle-né ; il ne vous comprendra pas, ou du moins il ne concevra ce que vous lui dites que très imparfaitement, en se servant de comparaisons et d'analogies ; il saura, par exemple, que ce qu'on appelle lumière est quelque chose de semblable à la chaleur. Si les idées étaient innées, on ne comprendrait pas pourquoi l'aveugle-né ne parviendrait pas à réveiller dans son esprit, par le moyen de la réflexion, l'idée de la lumière, qui s'y trouverait.

Chacun peut constater l'impossibilité de travailler sur les idées proprement dites sans les incorporer en quelque sorte à des sensations. C'est ainsi que lorsque nous réfléchissons, que nous faisons des raisonnements, il y a toujours dans notre imagination des représentations sensibles qui correspondent à ces opérations intellectuelles. Dans l'étude des sciences abstraites l'on doit constamment avoir recours à des exemples concrets, à des termes de comparaison qui tombent sous les sens. Le mathématicien écrit les quantités sur lesquelles il opère, ou du moins il les voit, il les lit dans son imagination. Ces faits que peuvent constater tous ceux qui se livrent à l'étude ou à l'enseignement des sciences, ne peuvent bien s'expliquer que si les sensations concourent à la production des idées.

(A suivre.)

DE LA POLITESSE ÉLÉMENTAIRE

A ENSEIGNER AUX ENFANTS

(Suite.)

IV. — Conduite à tenir dans les repas.

C'est surtout au sujet des repas que l'instituteur peut adresser aux enfants des recommandations utiles.

« C'est une louable et pieuse coutume, dit J.-B.-J. de Chantal, que d'élever son âme à Dieu avant chaque repas et de le prier de bénir la nourriture qu'on va prendre. » Il convient aussi, avant

de quitter la table, de remercier le Seigneur de ses bienfaits par cette courte prière qu'on appelle les *grâces*. La politesse exige qu'on ne se présente aux repas qu'avec des mains parfaitement propres.

Soit à la maison paternelle, soit chez autrui, les enfants doivent, sur les conseils de leur instituteur dévoué, s'habituer à ne s'asseoir ni trop près, ni trop loin de la table, à s'y tenir tranquilles, à ne pas s'y accouder ; il n'y faut appuyer que le poignet.

Ils s'abstiendront aussi de regarder les mets avec une avide curiosité, de se montrer impatients d'être servis, de manger avec gloutonnerie, de prendre le meilleur, de remplir trop la bouche en entassant morceaux sur morceaux et de laisser apercevoir ce qu'elle contient, de toucher et de retoucher les mets au plat avant de fixer son choix.

La civilité défend de rire avec excès, de parler trop bruyamment et trop souvent, de gesticuler avec la fourchette ou le couteau, de toucher les aliments et de les porter à la bouche avec la main. « Il serait malpropre, dit encore J.-B.-J. de Chantal, de nettoyer son assiette avec les doigts, d'essuyer ses doigts, sa cuiller, sa fourchette, son couteau avec sa langue ou avec la nappe. En un mot, la civilité veut qu'on mange avec le plus de propreté possible et qu'on tâche même de le faire avec grâce.

« S'il arrivait de trouver quelque malpropreté dans les aliments, il faudrait la faire disparaître sans la montrer et sans rien dire. »

C'est à table surtout qu'il faut s'appliquer à accomplir le précepte de saint Paul : Ayez de mutuelles attentions les uns pour les autres (Rom. XII).

V. — Relations avec les supérieurs.

Les maîtres d'école ne négligeront pas d'apprendre à l'enfant qu'il n'a pas seulement à obéir à son père et à sa mère, mais qu'il a encore d'autres supérieurs. Ils nommeront le pasteur de la paroisse, les magistrats, les inspecteurs scolaires ; enfin, ils se placeront eux-mêmes dans les rangs de ceux à qui l'enfant doit égard et soumission. Qu'ils fassent de chaque école primaire « une école de respect, » qu'ils sachent s'attirer l'honneur auquel ils ont droit. De bonne heure, ils habitueront leurs élèves à honorer et à respecter le principe d'autorité. Ils leur recommanderont de se découvrir lorsqu'ils rencontrent des ecclésiastiques, des magistrats, l'inspecteur du district et le même témoignage de respect sera accordé à l'instituteur lui-même ; les bons parents en feront une obligation à leurs enfants. Rien de plus juste, puisqu'il remplit à l'égard de l'enfance un ministère sacré et qu'il accomplit une œuvre de dévouement.

Les magistrats à leur tour sont les organes et les ministres des lois ; rien de plus convenable que de leur rendre tous les égards particuliers par lesquels on reconnaît et on honore l'autorité dont ils sont investis. « Nous devons aussi, dit encore J.-B.-J. de Chantal dans son *Traité de la Civilité*, respect et défé-

rence aux ministres de la religion, non seulement par le mérite personnel qui les distingue le plus souvent, mais encore à cause du caractère sacré dont ils sont revêtus et des pouvoirs ineffables que leur a confiés Notre-Seigneur Jésus-Christ pour administrer les sacrements de son Eglise. »

Lorsque l'on parle à des supérieurs, c'est une grave impolitesse que d'agir avec eux comme l'on ferait avec des égaux. L'on se gardera bien de répondre par un simple *oui* ou par un simple *non*, mais il faut y joindre parfois le titre qui leur convient.

VI. — Relations avec des égaux.

« Ceux qu'un enfant doit regarder comme ses égaux sont ses frères et ses sœurs, ses camarades d'étude, les enfants ou jeunes gens du même âge que lui. » (J.-B.-J. de Chantal).

Nous avons indiqué en passant sous les titres : *L'enfant à l'école, à la maison paternelle*, quelques-uns des devoirs de l'enfant à l'égard de ses frères et de ses condisciples. Mais nous croyons nécessaire de revenir sur ce sujet et d'entrer dans quelques détails, car on est naturellement porté à croire que la politesse entre égaux n'est pas nécessaire. Ce n'est que par de persévérants efforts, par des conseils souvent répétés que l'éducateur obtiendra que ses élèves se respectent entre eux. Sans doute, la civilité des enfants entre eux doit exclure tout cérémonial, toute étiquette, mais que chacun d'eux traite les autres comme il désire être traité lui-même. Les enfants doivent s'aimer les uns les autres ; cette affection fera naître des manières empreintes de prévenance et de bonté, et inspirera des paroles toujours pleines de bienveillance. L'on doit avoir même des attentions plus délicates pour ses amis, « car même le meilleur ami veut qu'on observe la bienséance à son égard, et jamais, surtout devant des étrangers, son cœur ne renonce au droit qu'il a d'être traité avec politesse et honneur. L'honnêteté est un devoir de charité et à l'égard d'un ami, la charité doit être portée au plus haut degré ; toutefois un ami n'exige pas cette politesse toute particulière avec laquelle on traite les étrangers. » (Galura, *Civilité chrétienne*.)

VII. — Rapports avec des personnes d'une autre religion.

Dans presque toutes les communes du canton, même dans celles qui ne sont pas limitrophes de cantons protestants, les enfants catholiques peuvent être en contact avec des enfants qui ne partagent pas la même foi. Ici je me contente de transcrire les directions données par Mgr Galura : « Il faut, dit-il, se conduire à l'égard de ceux qui ont une autre croyance comme le miséricordieux Samaritain s'est conduit à l'égard du Juif couvert de plaies ; ils avaient une croyance différente et Jésus-Christ veut que nous imitions ce Samaritain. C'est une obligation de rendre à ceux qui n'ont pas la même religion que nous, tous les devoirs

de la charité chrétienne et de l'honnêteté, de les traiter honorablement, de leur vouloir du bien, de prendre sincèrement part à leur bonheur et à leur malheur et, autant qu'il est possible, de les préserver de tout ce qui peut leur nuire et de les secourir dans le besoin avec un zèle plein d'amour. » (A suivre.)



HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

(Suite.)

PLUTARQUE, JUVÉNAL ET LA DÉCADENCE DES MŒURS

Parmi les pédagogues de ce temps-là nous distinguons Plutarque. Il naquit à Chéronée, en Béotie, vers l'an 50 de Jésus-Christ, étudia la philosophie à Athènes et séjourna pendant plusieurs années à Rome où il enseigna cette branche. Il compta parmi ses auditeurs les empereurs Trajan et Adrien et reçut de celui-ci les honneurs consulaires. Ses ouvrages justement célèbres sont les *Vies des hommes illustres grecs et romains*, puis le *Traité sur l'éducation de l'enfant*. Ce dernier ouvrage, dont plusieurs contestent l'authenticité, n'est intéressant pour nous que par ses allusions à la grande démoralisation de son temps.

Plutarque fait remarquer tout d'abord que celui-là seul jouira pleinement du bonheur de posséder des enfants, qui mène lui-même une vie pure et qui se préserve de tout vice et particulièrement de celui de l'ivrognerie. Le père doit être, par l'accomplissement fidèle de ses devoirs, un exemple vivant pour son fils. Les chefs de famille qui se rendent coupables des mêmes fautes pour lesquelles ils punissent leurs enfants, deviennent par le fait même leurs propres accusateurs; bien plus, ils ont moins de droit de punir leurs enfants que leurs esclaves, car si les parents n'ont point à cœur leur propre honneur, les enfants ne l'auront pas non plus.

Par une conséquence nécessaire, Plutarque voulait que l'enseignement donné à la jeunesse fût toujours conforme à la vérité et à la morale. Malheur au père qui, par ignorance ou par inexpérience, confierait ses enfants à des maîtres dont la conduite n'est pas irréprochable; malheur surtout à celui qui se laisserait déterminer par les avis et les flatteries d'un ami douteux. On ne peut assez déplorer les conséquences qu'entraîne l'avarice de certains pères de famille qui, n'ayant pas le courage de faire la plus petite dépense pour l'instruction et l'éducation de leurs enfants, choisissent pour maîtres des sujets aussi incapables qu'indignes de leur mission.

Quelqu'un ayant demandé à Aristippe, disciple de Socrate, com-